

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 67 (1970)
Heft: 1-2

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Avis administratifs

Le prix de l'abonnement

à notre journal pour les lecteurs ne se rattachant à aucune section de la Romande, est fixé à *Fr. 8.50* pour la Suisse et à *Fr. 9.—* pour l'étranger, payable au compte de chèques postaux 10 - 1480, Société romande d'apiculture, Lausanne.

Les changements d'adresse

doivent être envoyés à M. A. Merminod, caissier SAR *1530 Payerne* et non à la rédaction au Locle.

Il est absolument indispensable d'indiquer le numéro matricule de chaque abonné figurant à droite de l'adresse du journal. Un moyen simple est d'envoyer en annexe découpée, l'adresse figurant au dos du journal, en mentionnant la nouvelle adresse.

Les cotisations dues aux sections

En versant *tout de suite* le montant de leur cotisation annuelle au caissier de leur section, les retardataires lui éviteront de la peine et des frais.

Pour améliorer la présentation de votre journal

réservez vos photos relatives à des sujets apicoles en noir et blanc de préférence, à la rédaction qui vous en remercie d'avance.

Nos reines de 1970

seront marquées d'un point vert (même couleur que la page de couverture du journal et de l'agenda apicole romand).

Pour obtenir de bons élevages de reines en 1970...

... procurez-vous sans tarder la brochure : « Le Courrier de l'Elevage », par M. H. Schneider du Liebefeld. En versant le montant de *Fr. 2.50* au compte de chèques postaux 10 - 1480, Société romande d'apiculture à Lausanne, le caissier central se fera un plaisir de vous la faire parvenir. Recommandation est faite aux sections qui ont l'avantage de distribuer ces brochures à leurs membres lors des assemblées, de s'en procurer un certain nombre.

CONTROLE DU MIEL 1969

Quand paraîtront ces lignes, nous aurons commencé une nouvelle année, avec l'espérance d'un saison apicole meilleure. En effet, rares sont ceux qui en 1969 ont obtenu satisfaction. Après un hiver qui s'était prolongé jusqu'au mois de juin, nos colonies étaient mal préparées et un peu partout, la récolte est restée déficitaire. Ceci dit, nous regrettons vivement le peu d'empressement de nos membres à participer au contrôle. Certes, nous avons un noyau de fidèles, qui régulièrement, chaque année font contrôler leur miel, mais la grande majorité brille par son absence ! Nous sommes d'accord, le contrôle est facultatif, mais pour nous, il représente un acte de foi et de maturité garantissant au producteur et au consommateur, un produit de qualité. Un acte de solidarité aussi, grâce à un modique prélèvement de 3 centimes par kilo, pour les finances de notre fonds de propagande. Pourquoi donc cette passivité ? Nos collègues auraient-ils peur d'affronter les contrôleurs et le jury de leur section, ou osons-nous croire, que la retenue des trois centimes, serait l'origine de cette attitude ?

Nous sommes conscients, que la vente de la récolte 1969 n'a pas posé de problèmes, et certes, cela aussi n'a pas incité à participer. Nous répétons que nous sommes tous solidaires les uns des autres et particulièrement, en ce qui concerne la qualité, le prix et la propagande. Nous lançons un pressant appel à nos dirigeants de sections pour qu'ils enseignent à nos membres, l'importance de la maturité, la récolte, la clarification et la conservation de nos miels. Nous recommandons à nos sections, d'organiser régulièrement, un ou plusieurs contrôles par année.

Les contrôles effectués dans le courant de l'année 1969, récapitulés par section et par canton, donnent la statistique suivante : (première colonne : nombre de contrôles ; deuxième colonne : poids en kg. ; troisième colonne : nombre de ruches) :

VALAIS

Sierre	7	1080	92
Sion	8	1796	221
Conthey	7	872	109
Martigny	11	2220	229
Entremont	5	610	77
St-Maurice	7	1410	104
Montheys	10	2770	266
	55	10 758	1098

VAUD

Payerne - Basse-Broye	2	340	43
Bièvre	3	305	61
Cossonay	11	1198	256
Grandson - Pied-du-Jura	3	205	135
Gros-de-Vaud	3	120	42
Haute-Broye	1	30	10
Jorat	1	100	20
Lausanne	8	1408	296
La Menthue	2	900	130
Morges	6	539	69
Moudon et environs	3	390	61
Nyon	12	1760	644
Orbe	6	510	176
	61	7805	1943

NEUCHATEL

Chauds-de-Fonds et environs	6	262	71
Côte neuchâteloise	3	275	51
Montagnes neuchâteloises	2	60	15
	11	597	137

GENÈVE

La Genevoise	47	6360	1031
--------------	----	------	------

FRIBOURG

La Broyarde	11	780	184
La Sarine	2	200	46
La Glâne	6	537	79
Marly et environs	2	160	73
Veveyse	2	300	61
	23	1977	443

JURA

Ajoie - Clos-du-Doubs	9	725	95
-----------------------	---	-----	----

RÉCAPITULATION

VAUD	61	7805	1943
NEUCHATEL	11	597	137
GENÈVE	47	6360	1031
VALAIS	55	10 758	1098
FRIBOURG	23	1977	443
JURA	9	725	95
Après délai	3	300	90
	209	28 522	4837

En outre, 337 étiquettes N° 1 et 1442 N° 2 ont été vendues.

Les miels présentés étaient généralement de très bonne qualité. La densité variant entre 15 et 18 % d'eau, rarement en dessus. Il nous semble que dans les années à faible rendement, les abeilles mûrissent mieux ce précieux nectar transformé en miel. Deux échantillons ont dû être refusés ; un, pour miel impropre et l'autre, densité trop faible. Nous réitérons que seuls les miels impeccables de propreté et de qualité, ayant une densité inférieure à 20 % doivent être présentés au marché.

Bonne chance à vous tous, chers amis apiculteurs, que 1970 comble vos vœux.

Genève, décembre 1969.

O. Schmid.

Maladies des abeilles en novembre 1969

Acariose

Canton/district	Localité	Cas
Berne		
Aarberg	Frauchwil	1
	Rapperswil	1
	Moosaffoltern	1

Loque américaine

Bâle-Campagne		
Gelterkinden	Hemmiken	1
Berne		
Saanen	Gsteig	1

Section apicole du Liebefeld.



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

POUR FÉVRIER 1970

L'hiver que nous vivons a été jusqu'ici le plus froid de ces dernières années et le soleil s'est montré particulièrement avare depuis tantôt deux mois.

L'on ose à peine penser à ce que serait l'état de nos colonies si l'hivernage devait se faire sur d'abondantes provisions de miel de forêt comme c'était le cas l'an dernier. Ainsi, le manque de récolte en 1969 se trouve-t-il être, par un curieux retour des choses, bénéfique en fin de compte.

Il n'a pas été facile, surtout ces temps derniers, de se rendre dans les ruchers éloignés. Les routes secondaires sont un peu partout difficilement praticables, recouvertes le plus souvent d'une